

Rapport de présentation du Budget Primitif

Conseil municipal du 23 mars 2023

2023

Rapport de présentation du budget primitif 2023

I.	LA CHAINE DE L'EPARGNE	3
I.	L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023	3
II.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1.	Les recettes de fonctionnement	4
a.	Atténuation de charges	4
b.	Produits de services, du domaine et ventes diverses	4
c.	Impôts et taxes	4
d.	Dotations, et compensations	6
e.	Les autres participations	6
f.	Autres produits de gestion courante.....	6
g.	Excédent de fonctionnement reporté.....	6
2.	Les dépenses de fonctionnement	6
a.	Les charges de personnel	7
b.	Les charges à caractère général	7
c.	Les autres charges de gestion courante.....	7
d.	Les charges financières.....	8
e.	Les charges exceptionnelles	8
f.	Les dotations provisions semi-budgétaires.....	8
g.	Autofinancement.....	8
III.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	8
1.	Les recettes d'investissement	8
a.	Les subventions affectées	8
b.	Le Fonds de Compensation de la TVA	9
c.	Les autres recettes	9
2.	Les dépenses d'investissement	9
3.	Zoom sur l'emprunt.....	10

I. LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2023 / 2022
Recettes réelles de fonctionnement	6 144 300,00 €	6 151 477,27 €	6 686 931,26 €	8,70%
Dépenses réelles de fonctionnement (<i>hors charges financières</i>)	5 824 071,73 €	5 806 079,00 €	6 319 967,00 €	8,85%
Épargne de gestion	320 228,27 €	345 398,27 €	366 964,26 €	6,24%
Charges financières	47 258,77 €	40 000,00 €	73 000,00 €	82,50%
Épargne brute	272 969,50 €	305 398,27 €	293 964,26 €	-3,74%
Remboursement du capital de la dette	142 670,73 €	150 000,00 €	120 000,00 €	-20,00%
Épargne nette	130 298,77 €	155 398,27 €	173 964,26 €	11,95%

Entre 2022 et 2023, les recettes réelles de fonctionnement augmentent plus vite que les dépenses réelles hors charges financières (+ 535 453,99 euros pour les premières, + 513 888 euros pour les secondes). L'épargne de gestion augmenteraient de près de 6 %.

Cependant, les charges financières sont impactées par la revalorisation du taux du livret A, l'emprunt étant indexé sur cet indice. L'épargne brute prévisionnelle dégagée par la section serait donc en diminution de près de 3,7 % par rapport au budget primitif 2022, à hauteur de 293 964,26 euros.

L'amortissement du capital de la dette serait quant à lui en diminution. Cela permettrait de dégager une épargne nette en augmentation de 12 % et s'élevant à 173 964,26 euros en 2023.

I. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2023 s'élève à 12 063 643,99 €, dont 4 961 712,73 € en section d'investissement et 7 101 931,26 € en fonctionnement.



II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

RECETTES					
CHAPITRE	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022	
Atténuations de charges (chap 013)	25 000 €	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00%	- €
Produits de services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	402 600 €	450 000,00 €	427 130,00 €	-5,08%	- 22 870,00 €
Impôts et taxes (chap 73)	4 655 000 €	4 881 477,27 €	5 519 952,00 €	13,08%	638 474,73 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	960 100 €	690 000,00 €	647 597,00 €	-6,15%	- 42 403,00 €
Autres produits de gestion courante (chap75)	55 500 €	75 000,00 €	52 252,26 €	-30,33%	- 22 747,74 €
Total des recettes de gestions courante	6 098 200,00 €	6 136 477,27 €	6 686 931,26 €	8,97%	550 453,99 €
Produits exceptionnels (chap 77)	46 100,00 €	15 000,00 €	- €	-100,00%	- 15 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 144 300,00 €	6 151 477,27 €	6 686 931,26 €	8,70%	535 453,99 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	14 601,73 €	14 601,73 €	15 000,00 €	2,73%	398,27 €
Total des recettes d'ordre	14 601,73 €	14 601,73 €	15 000,00 €	2,73%	398,27 €
Résultat reporté fonctionnement (002)	300 000,00 €	300 000,00 €	400 000,00 €	33,33%	100 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement	6 458 901,73 €	6 466 079,00 €	7 101 931,26 €	9,83%	635 852,26 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement inscrites au budget 2023 sont en hausse de 9,8 % (soit + 635 852,26 €) par rapport au budget 2022. Elles sont constituées des ressources suivantes :

a. Atténuation de charges

Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel liées à l'absentéisme dont les montants sont difficilement prévisibles. Par prudence, il est prévu un budget constant par rapport au budget primitif 2022 bien que l'exercice ait enregistré une exécution bien supérieure (72 458,56 euros).

b. Produits de services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment les concessions cimetières, les produits droits de stationnement, du périscolaire, de l'enseignement, de la médiathèque, de l'école de musique..., sont estimées de manière prudente à un peu plus de 427 000 euros, soit une baisse de 22 870 euros.

Le produit lié à l'école de musique est ajusté à la baisse à un niveau plus proche du réalisé de l'exercice 2022. Concernant les recettes issues de la restauration scolaire, elles sont ajustées au nombre de repas servis et estimés sur l'exercice (64 000 environ).

Il n'y aura pas de revalorisation des tarifs en 2023.

c. Impôts et taxes

c.1. La fiscalité directe locale

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera en 2023 est de 7,1 %.

La commune n'avait pas reçu la notification des bases prévisionnelles à l'heure de la rédaction du présent rapport.

Pour rappel, le coefficient correcteur, qui compense la perte de recettes du transfert de la part départementale du foncier bâti faisant suite à la suppression de la taxe d'habitation, a été réajusté en 2022 pour inclure les taux de fiscalité additionnelle des syndicats de commune. Le montant estimé pour 2023 prend en compte cet ajustement.

Le montant du produit fiscal attendu est de 4 630 000 € pour 2023. Les taux demeurent inchangés par rapport à 2022.

c.2. Les reversements de fiscalité opérés par la métropole

Le reversement de fiscalité opéré par la Métropole est essentiellement constitué de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui s'élèvera en 2023 à un montant identique à 2022, soit 337 052 € ;

La DSC est une dotation qui favorise la solidarité entre communes avec un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire. La Métropole a modifié les critères de répartition de cette dotation en 2022. Cette modification conduit à une ressource en baisse pour la commune. Mais la Métropole la compense jusqu'en 2025.

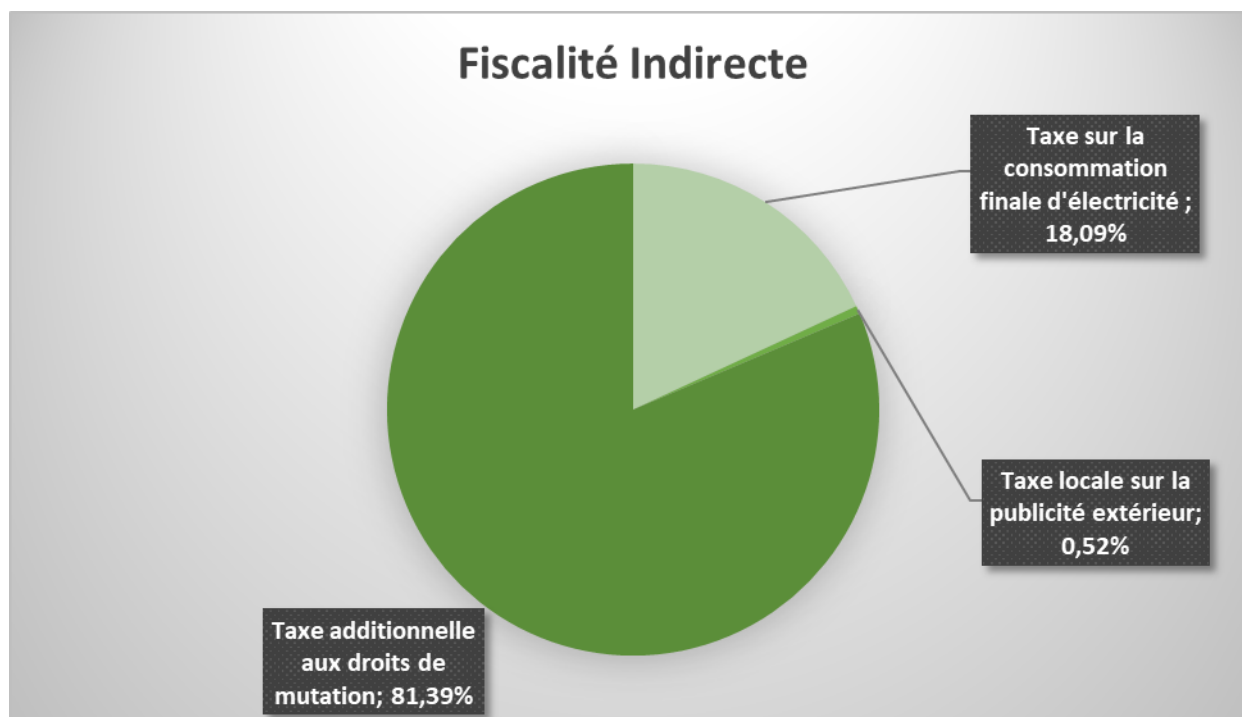
c.3. Les produits de la fiscalité indirecte

Le produit de la fiscalité indirecte est proposé en baisse de 0,9 % (- 5 100 euros).

Par prudence et au vu du contexte économique actuel, les droits de mutation sont anticipés à 450 000 euros dans le budget primitif contre une prévision de 460 000 euros en 2022.

La taxe sur la publicité extérieure est évaluée à 2 900 € quasiment constante par rapport à l'an passé.

Enfin, la taxe sur la consommation finale d'électricité est proposée à 100 000 euros, soit + 5 000 euros par rapport au budget primitif 2022.



d. Dotations, et compensations

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
1 - Dotation			
Dotation forfaitaire	450 000,00 €	450 000,00 €	407 617,00 €
Dotation de solidarité rurale	85 000,00 €	80 000,00 €	81 000,00 €
Total dotations	535 000,00 €	530 000,00 €	488 617,00 €
2 - Compensations			
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation	140 000,00 €	- €	- €
Total compensations	145 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Total dotations et compensations	680 000,00 €	535 000,00 €	493 617,00 €

Sous l'effet de l'écrêtement, la part forfaitaire de la Dotation Global de Fonctionnement (DGF) devrait diminuer de près de 43 000 euros par rapport au budget primitif 2022. Toutefois, la Dotation de Solidarité Rurale pourrait légèrement augmenter, l'Etat ayant poursuivi le renforcement du volet péréquateur de la DGF.

e. Les autres participations

Pour 2023, le total des autres participations est proche de 154 000 euros, un volume proche de celui consolidé au budget 2022. Cette enveloppe comprend principalement les participations d'autres collectivités (métropole, Etat, ...) ou d'autres organismes tels que la Caisse d'Allocations Familiales.

f. Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante correspondent principalement à l'encaissement de loyers perçus sur les baux commerciaux et les locations de salles. Le produit estimé pour 2023 est de près de 52 000 euros.

g. Excédent de fonctionnement reporté

Conformément à l'affectation du résultat excédentaire proposée et faisant suite à l'arrêt des comptes 2022, l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 et repris au budget primitif 2023 est de 400 000 euros.

2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES					
CHAPITRES	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022	
Charges à caractère général (chap 011)	1 666 046,27 €	1 504 893,00 €	1 726 582,83 €	14,73%	221 689,83 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 615 000,00 €	2 658 400,00 €	2 935 000,00 €	10,40%	276 600,00 €
Atténuations de produits (chap 014)	759 000,00 €	759 000,00 €	775 000,00 €	2,11%	16 000,00 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	749 825,46 €	831 679,00 €	802 967,00 €	-3,45%	- 28 712,00 €
Total des dépenses de gestion courante	5 789 871,73 €	5 753 972,00 €	6 239 549,83 €	8,44%	485 577,83 €
Charges financières (chap 66)	47 258,77 €	40 000,00 €	73 000,00 €	82,50%	33 000,00 €
Charges exceptionnelles (chap 67)	14 200,00 €	7 000,00 €	9 300,00 €	32,86%	2 300,00 €
Dotations aux amortissements et aux provisions (chap 68)	- €	25 107,00 €	51 117,17 €	103,60%	26 010,17 €
Dépenses imprévues	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%	- €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 871 330,50 €	5 846 079,00 €	6 392 967,00 €	9,35%	546 888,00 €
Virement à la section d'investissement (chap 023)	200 000 €	200 000,00 €	338 964,26 €	69,48%	138 964,26 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	387 571,23 €	420 000,00 €	370 000,00 €	-11,90%	- 50 000,00 €
Total des dépenses d'ordre	587 571,23 €	620 000,00 €	708 964,26 €	14,35%	88 964,26 €
Total des dépenses de fonctionnement	6 458 901,73 €	6 466 079,00 €	7 101 931,26 €	9,83%	635 852,26 €

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement inscrites au budget 2023 sont en progressions d'un peu moins 10 % par rapport au budget 2022 (+ 635 582,26 euros). Elles sont constituées des dépenses suivantes :

a. Les charges de personnel

Avec un montant de 2 935 000 euros, elles représenteraient près de 46 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépenses apparait en progression par rapport au BP 2022 de près de 10 % (+ 276 600 euros). Elle reste toutefois en dessous de la moyenne de la strate qui est à 56,5 %.

Cette progression est principalement due à :

- ✚ L'évolution du point d'indice décidé par l'Etat en 2022. L'impact en année pleine est proche de 100 000 euros. Une somme de 44 000 euros est provisionnée pour un éventuel dégel supplémentaire qui s'appliquerait en 2023 ;
- ✚ La consolidation en année pleine du poste de responsable du service éducation ;
- ✚ L'ajustement du RIFSSSEP (enveloppe de 25 000 euros dédiée) ;
- ✚ Le glissement vieillesse technicité (avancements d'échelons, grades, promotion interne, ...). Une enveloppe de 15 000 euros est prévue à cet effet ;

b. Les charges à caractère général

Le chapitre est proposé en hausse de près de 221 000 euros par rapport au budget primitif 2022 et s'élèvent à un peu plus 1 726 000 euros. Dans le contexte inflationniste actuel, la commune se voit dans l'obligation d'ajuster à la hausse les dépenses principalement impactées par la hausse des prix :

- repas scolaires et alimentation : + 70 000 euros ;
- électricité et énergie : + 121 000 euros ;

c. Les autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 est proposé à 795 067 euros, en baisse de 4,4 % par rapport au budget primitif 2022. Il regroupe les indemnités des élus (133 000 euros environ), les contributions obligatoires aux syndicats (321 000 euros environ), les subventions octroyées aux associations (260 000 euros) et la subvention d'équilibre versée au CCAS (42 900 euros environ).

La baisse constatée sur ce chapitre est notamment due à la diminution de la contribution à verser au SIGERLy sur l'exercice.

d. Les charges financières

Le besoin pour couvrir la charge d'intérêt de l'emprunt contracté auprès de la Banque des Territoires est de 73 000 euros. La revalorisation du livret A au 1^{er} aout 2022 va augmenter le taux d'intérêt appliqué à l'échéance. IL passerait ainsi de 1,5 % à 3 % (2 % livret A + 1 point de marge).

Pour l'année 2024, il augmenterait d'un point supplémentaire, le livret A étant à 3 % depuis le 1^{er} février dernier.

e. Les charges exceptionnelles

9 300 € sont proposés au chapitre 67 pour diverses charges de régularisation de gestion (intérêts moratoires, annulation de titre sur exercices antérieurs, etc...).

f. Les dotations provisions semi-budgétaires

Une provision pour risque de 25 000 euros avait été constituée concernant contentieux portant sur un refus d'un permis de construire. La commune a été déboutée par le tribunal administratif et a interjeté appel de la décision. La partie adverse demande une indemnisation du préjudice subi. Les éléments en la possession de la commune rendent l'évaluation précis du risque difficile, d'autant plus dans l'attente de la décision de la cour d'appel. Aussi, il est proposé d'abonder la provision constituer en 2022 de 50 000 euros supplémentaires.

g. Autofinancement

Le solde des recettes et dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement qui permet d'alimenter la section d'investissement. Il est notamment constitué de la somme du virement à la section d'investissement et du solde dépenses – recettes du chapitre 042 (amortissements).

Il s'élève en 2023 à un peu moins de 694 000 euros, soit + 14,6 % par rapport au budget primitif 2022. Il représente près de 10,4 % des recettes réelles de fonctionnement.

III.LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement

RECETTES						
CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022	
Subventions d'investissement reçues (chap 13)	50 000,00 €	15 000,00 €	100 000,00 €	93 900,00 €	-6,10%	- 6 100,00 €
Dotations, Fonds divers et réserves (chap 10)	75 572,59 €	83 252,32 €	91 000,00 €	94 000,07 €	3,30%	3 000,07 €
Excédent de fonctionnement	823 946,13 €	1 013 812,05 €	747 393,15 €	771 213,39 €	3,19%	23 820,24 €
Opérations pour compte de tiers (chap 45)	30 000,00 €	30 000,00 €	- €	- €	#DIV/0!	- €
Total des recettes réelles d'investissement	979 518,72 €	1 142 064,37 €	938 393,15 €	959 113,46 €	2,21%	20 720,31 €
Virements de la section de fonctionnement (chap 021)	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	338 964,26 €	69,48%	138 964,26 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	365 396,99 €	387 571,23 €	420 000,00 €	370 000,00 €	-11,90%	- 50 000,00 €
Opérations patrimoniales (chap 041)	- €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%	- €
Total des recettes d'ordre	565 396,99 €	587 571,23 €	625 000 €	713 964 €	14,23%	88 964,26 €
Résultat reporté Investissement (001)	2 874 634,43 €	3 214 013,50 €	3 864 317,75 €	3 288 635,01 €	-14,90%	- 575 682,74 €
Total des recettes d'investissement	4 419 550,14 €	4 943 649,10 €	5 427 710,90 €	4 961 712,73 €	-8,59%	- 465 998,17 €

a. Les subventions affectées

Il s'agit des subventions perçues par la Commune au titre des opérations d'investissement.

Les sommes inscrites au budget primitif 2023 concernent :

- 57 000 euros de la Métropole de Lyon pour les espaces naturels sensibles de l'île Roy et Ravin ;
- 36 900 euros de la Région pour l'aménagement d'un local de service aux Marronniers.

b. Le Fonds de Compensation de la TVA

Ce poste de recettes, calculé sur les dépenses réalisées d'investissement au cours de l'année N-2 est estimé à 94 000 euros.

c. Les autres recettes

En complément de l'autofinancement évoqué en dépenses de fonctionnement, la section d'investissement est financée par le résultat de fonctionnement 2022 affecté à la suite de l'arrêt du compte administratif pour 771 213,39 euros.

2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES						
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022	
Immobilisations incorporelles (chap 20)	24 664,07 €	40 770,39 €	110 000,00 €	152 040,80 €	38,22%	42 040,80 €
Subventions d'équipement versées (chap 204)	64 000,00 €	69 700,00 €	386 556,00 €	95 000,00 €	-75,42%	- 291 556,00 €
Immobilisations corporelles (chap 21)	675 342,22 €	1 343 501,20 €	1 728 131,87 €	1 761 900,00 €	1,95%	33 768,13 €
Immobilisations en cours (chap 23)	313 000,00 €	3 217 405,05 €	2 450 000,00 €	2 568 983,76 €	4,86%	118 983,76 €
Emprunts et dettes assimilés (chap 16)	142 968,73 €	142 670,73 €	150 000,00 €	120 000,00 €	-20,00%	- 30 000,00 €
Opérations pour compte de tiers (chap 45)	30 000,00 €	110 000,00 €			#DIV/0!	- €
Total des dépenses réelles d'investissement	1 249 975,02 €	4 924 047,37 €	4 824 687,87 €	4 697 924,56 €	-2,63%	- 126 763,31 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	14 601,73 €	14 601,73 €	14 601,73 €	15 000,00 €	2,73%	398,27 €
Opérations patrimoniales (chap 041)	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%	- €
Total des dépenses d'ordre	19 601,73 €	19 601,73 €	19 601,73 €	20 000,00 €	2,03%	398,27 €
Total des dépenses de d'investissement	1 269 576,75 €	4 943 649,10 €	4 844 289,60 €	4 717 924,56 €	-2,61%	- 126 365,04 €
Reports	3 149 973,39 €	- €	583 421,30 €	243 788,17 €		
Total avec les reports	4 419 550,14 €	4 943 649,10 €	5 427 710,90 €	4 961 712,73 €		

Avec une prévision d'environ 4 717 924,56 euros de dépenses réelles pour de nouveaux projets d'investissement (hors reports d'investissement), la commune maintient une politique d'investissement ambitieuse.

Les thématiques sur lesquelles l'effort d'investissement est développé s'inscrivent dans la continuité de l'action municipale, avec l'éducation, le sport, la culture et l'aménagement du territoire, mais aussi la sécurité, la modernisation numérique et le patrimoine et les équipements matériels de la commune.

Sécurité et aménagement du territoire :

- Déploiement de la vidéo-protection sur le territoire de la commune
- Mise en place de défibrillateurs
- Accessibilité dans les écoles (PPMS)
- Travaux d'aménagement et d'entretien des espaces publics : reprise de concessions, monument aux morts
- ENS Ile ROY et Ravin

Culture et éducation :

- Travaux d'entretien GS (ventilation rêves en Saône, modules acoustiques restaurant scolaires du centre, etc...)
- Installation de tableaux numériques dans les écoles
- Rénovation école rêves en Saône

Patrimoine/Equipements :

- Peintures de l'Eglise
- Projet centre : Brillenciel
- Projet du Parc des Ronzières : aménagement de la plaine des jeux
- Réaménagement divers dans les bâtiments communaux
- Maîtrise d'ouvrage/Etudes diverses
- Participation aux travaux du Sigerly : tennis
- Renouvellement parc mobilier, matériel de la commune
- Renouvellement véhicule pour les services technique

Sport :

- Remplacement fosse salle de sport Ronzières

Economies et Commerces :

Modernisation numérique :

- Matériels informatiques
- Remplacement du serveur de la Mairie

- Aide au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec un point de vente

Concernant l'aménagement de la plaine des Ronzières, il est proposé, pour plus de clarté, de la gérer en tant qu'autorisation de programme. Son montant global ainsi que la répartition des crédits de paiement seraient les suivants :

Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
7 200 000,00 €	1 630 000,00 €	4 300 000,00 €	1 200 000,00 €	70 000,00 €

L'opération serait identifiée dans le budget sous le numéro 202301 « Aménagement de la plaine des Ronzières ».

3. Zoom sur l'emprunt

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Sous total au 01/01/N	3 555 288,01 €	3 419 033,15 €	3 274 518,11 €	3 130 442,80 €	2 986 771,78 €	2 843 469,62 €	2 700 500,89 €	2 551 545,55 €	2 403 567,12 €
Capital payé sur la période	136 254,86 €	144 515,04 €	144 075,31 €	143 671,02 €	143 302,16 €	142 968,73 €	148 955,34 €	147 978,43 €	113 693,62 €
Intérêts payés sur la période	71 105,76 €	59 833,08 €	57 304,07 €	54 782,75 €	52 268,51 €	49 760,72 €	40 507,51 €	38 273,18 €	72 107,02 €
Encours au 31/12/N	3 419 033,15 €	3 274 518,11 €	3 130 442,80 €	2 986 771,78 €	2 843 469,62 €	2 700 500,89 €	2 551 545,55 €	2 403 567,12 €	2 289 873,50 €
Taux moyen sur la période	2,00%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,50%	1,50%	3,00%

L'emprunt a été contracté en 2014. Il arrivera à échéance au 31 décembre 2039 et aura duré 25 ans.